

# **Règlement du Vide-Greniers de l'Amicale Laïque**

## **De la Chapelle Heulin**

### **Article 1 :**

Le vide-greniers est organisé par l'Amicale Laïque de la Chapelle Heulin.

Il se déroulera le dimanche 14 juin 2009 au terrain des sports.

Cette manifestation est destinée à faciliter les transactions et le soutien des actions menées par l'Amicale Laïque.

### **Article 2 :**

Cette manifestation s'adresse aux particuliers, aux associations (loi 1901) et professionnels. L'Amicale Laïque se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public.

Seront acceptés comme exposants, les personnes physiques ou morales ayant rempli les conditions suivantes :

- le bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé ;
- le règlement de l'emplacement ;
- photocopies des papiers d'identité demandés.

### **Article 3 :**

Le vide-greniers sera ouvert de 7h00 à 18h00.

### **Article 4 :**

Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8h00.

### **Article 5 :**

Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

L'Amicale Laïque ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou autres détériorations.

### **Article 6 :**

Sont interdits à la vente :

Les objets neufs, les armes à feu en état de marche, les produits alimentaires, les fleurs, les plantes et les animaux.

### **Article 7 :**

En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les sommes versées seront rendues sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelques titres que ce soit contre l'Amicale Laïque.

### **Article 8 :**

Le montant de l'inscription ne sera pas remboursé aux exposants qui ne se présenteront pas le jour du vide-greniers.

### **Article 9 :**

Clôture des inscriptions le 10 juin 2009.